



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

comités et conseils

Question écrite n° 41464

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le décret n° 2013-945 du 22 octobre 2013 relatif au Conseil national d'évaluation du système scolaire. Le nouvel article D. 241-38 créé par ce décret prévoit qu'un secrétaire général assure l'organisation des travaux de ce Conseil. Il souhaite savoir si ce secrétariat général sera assuré par un membre de l'une des directions de son ministère, comme c'est le cas dans certaines commissions consultatives, et quel est le coût estimé de ce secrétariat général.

Texte de la réponse

Le secrétaire général du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), comme le prévoit le décret n° 2013-945 du 22 octobre 2013, est chargé de l'organisation des travaux du Conseil. Il assure cette mission dans le cadre d'un secrétariat général doté, au démarrage, de cinq « équivalents temps plein » (ETP). Les emplois correspondants servent de supports pour un secrétaire général, un chargé de communication et de valorisation des travaux du Conseil et de trois chargés de mission destinés à préparer les travaux et le rapport annuel de l'instance. Le poste de secrétaire général sera pourvu par le transfert d'un emploi d'administrateur civil de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Les autres emplois proviennent du redéploiement, entre le CNESCO et le Conseil supérieur des programmes (CSP), des moyens humains précédemment attribués au Haut Conseil de l'éducation. En outre, le CNESCO bénéficie de crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2), à hauteur de 162 000 € pour l'année 2014. Ces crédits, gérés par le secrétaire général, sont destinés à rembourser les indemnités et les déplacements des membres, employer occasionnellement des experts et lancer des projets d'études avec des laboratoires de recherche universitaires. Le coût de fonctionnement (hors titre 2 uniquement) du secrétariat général du CNESCO s'élèvera à 139 500 € pour 2014.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41464

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11523

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2093